

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 28

OBJET :

**RÉHABILITATION
DU SKATE PARC -
DEMANDE DE
SUBVENTIONS
AUPRÈS DE
L'AGENCE
NATIONALE DU
SPORT (ANS)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2021-37

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 07 juin**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole
GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN,
Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL,
M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Monsieur Thierry
PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard
LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à
Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné
pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Luc PAULHE qui
a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Véronique
LOUWAGIE qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE,
Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET et
M. Stéphane CLOUET.

Monsieur Serge DELAVALLÉE a été nommé Secrétaire de
Séance.

Par délibération en date du 8 février 2021, le Conseil Municipal a
approuvé la réhabilitation du Skate Parc, décidé de procéder à
l'inscription budgétaire de l'opération correspondante dans la
cadre du budget primitif 2021 et autorisé Monsieur le Maire à
solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR
(Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 14 JUIN 2021

Publié

le : 14 JUIN 2021

L'Agence Nationale du Sport (ANS) a depuis précisé ses objectifs
de financement pour l'année 2021 en priorisant, d'une part, les
dossiers concernant les territoires carencés, QPV (Quartier
Politique de la Ville) et ZRR (Zone de Revitalisation Rurale), et
d'autre part, les équipements de proximité en accès libre situés
dans les collectivités labellisées Terre de Jeux 2024.

Le Maire,

Philippe
VAN-HOORNE

La Ville de L'Aigle est donc éligible à une subvention de l'ANS
pouvant aller jusqu'à 50 % du coût total des travaux, hors taxes,
et dans la limite de 20 % minimum d'autofinancement.

Vu le programme d'investissement 2021 et plus particulièrement l'opération de réhabilitation du Skate Parc ;

Vu les priorités définies dans le cadre des attributions DETR 2021, plus précisément la priorité Construction et modernisation de centre et de local multi-usages de loisirs, équipements sportifs ;

Vu les priorités définies dans le cadre des attributions de subventions de l'ANS, plus précisément les priorités de l'enveloppe des équipements sportifs de niveau local : équipements de proximité en accès libre - crédits régionalisés ;

Vu le nouveau plan de financement de l'opération présenté ci-dessous ;

Sources	Montant éligible	Taux	Subventions	
			Demandées	Obtenues
Etat DETR	62 808,03 €	20 %	12 000,00 €	
ANS	62 808,03 €	50 %	31 404,01 €	
Fonds propres	62 808,03 €	30 %	19 404,02 €	
TOTAL	62 808,03 €	100 %	62 808,03 €	
TOTAL TTC	75 369,64 €			

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***AUTORISE l'inscription budgétaire de l'opération ci-dessus désignée dans le cadre du budget primitif 2021 ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport ;***
- ***VALIDE le nouveau plan de financement défini ci-dessus.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE